

CONSEIL DÉPARTEMENTAL — RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FÉVRIER



Réuni vendredi 4 février en séance publique, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a voté plusieurs délibérations portant sur la hausse du plafond des contrats ruraux, l'adoption de la convention cadre avec l'université Gustave Eiffel et la validation de la subvention pour l'accueil du Tour de France Femmes 2022.

Précisions.


Créé le: 4/02/2022

Hausse du plafond d'aides pour les collectivités



L'augmentation du plafond de prise en charge du Contrat rural (CoR), [une des aides de la politique contractuelle du Département à destination des collectivités](https://www.seine-et-marne.fr/fr/politique-contractuelle) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/politique-contractuelle>), a été validée par la Convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC). Le plafond passe ainsi de 370 000 € à 500 000 €.

Pour mettre en application cette mesure rapidement, une nouvelle convention est établie entre le Département

de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France. Cette augmentation du plafond porte ainsi le montant maximum de la subvention départementale de 111 000 € à 150 000 €.

Pour information, une révision du règlement sera engagée en début d'année entre la Région et le Département.



Le Conseil départemental démontre une nouvelle fois sa volonté d'accompagner et soutenir les collectivités, mais aussi sa capacité à mobiliser des moyens ambitieux pour diversifier et améliorer l'attractivité de toute la Seine-et-Marne."

Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne

Partenariat avec l'université Gustave Eiffel

Le Département soutient activement le développement de l'enseignement supérieur et de la formation sur son territoire. C'est pourquoi, la collectivité a signé une convention de partenariat avec l'université Gustave Eiffel située à Champs-sur-Marne.

Cette convention s'articule autour de 3 axes :

1. favoriser l'accès et la réussite des Seine-et-Marnais dans l'enseignement supérieur,
2. soutenir le développement territorial par l'articulation entre formation et emploi,
3. développer la recherche professionnalisante en lien avec les politiques publiques du territoire.

Développement du dispositif "Collège Nature"

Mis en place depuis 5 ans, le dispositif et le concours « Collège Nature » vise à sensibiliser les collégiens à la nature et à favoriser la découverte des 22 Espaces naturels sensibles du Département. C'est un franc succès.

Le Département a donc souhaité dynamiser ce dispositif à travers les évolutions suivantes :

- > mobiliser un plus grand nombre de collèges,
- > créer des niveaux d'implication,
- > proposer des ateliers aux professeurs,
- > renforcer le lien avec le label E3D.

Actuellement, le budget consacré à « Collège Nature » est de 34 700 € pour 13 collèges. Pour déployer ce dispositif à 30 collèges, la dépense prévisionnelle s'élève à 44 000 € environ.

Coopération avec Euro Disney et Les Villages Nature renouvelé

Dans une volonté de poursuivre le partenariat efficace tissé tout au long de ces années depuis 2005, le Département et Euro Disney s'engagent à travers un nouvel accord de coopération pour 2022-2026.

Celui-ci permettra de poursuivre et d'intensifier les actions communes engagées en faveur de plusieurs domaines :

- > l'attractivité territoriale,
- > le tourisme,
- > l'emploi,
- > la formation de l'insertion,
- > l'environnement,
- > la biodiversité,
- > le développement durable,
- > le sport,
- > le logement.

À l'instar d'Euro Disney, le Département a décidé de prolonger son partenariat avec Les Villages Nature jusqu'en 2026. Ce nouvel accord de coopération, permettra de conforter les relations continues avec le Département et de développer l'attractivité en Seine-et-Marne en matière de tourisme, d'économie et de social.

Le Tour de France Femmes en Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne accueillera la 2^e étape du Tour de France Femmes le lundi 25 juillet 2022 pour une étape 100% seine-et-marnaise. Afin de permettre l'organisation de cette épreuve, le Département a décidé d'attribuer une participation d'un montant de 120 000 € à Amaury Sport Organisation (l'organisateur du Tour de France) et d'approuver le projet de convention quadripartites correspondant.

De plus, afin de promouvoir cet événement et faire découvrir la richesse de la Seine-et-Marne et son attractivité, le Département soutiendra financièrement les initiatives locales à travers la création de 2 appels à projets en direction des 37 communes traversées et de l'ensemble des collèges seine-et-marnais.

RETOUR EN IMAGES



TÉLÉCHARGER



Communiqué de presse - séance du 4 février 2022.pdf PDF - 660.27 Ko (/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-seance-4-fev-2022-1.pdf)